

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 MARS 2018

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 14

Date de convocation : 26 Février 2018

Absents : Colette AUBRY (pouvoir donné à Pascal DROGREY)

Secrétaire de séance : Alain LABBEZ et Hélène DIETRICH

Ordre du jour :

Le maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 31 janvier 2018 qui est approuvé à l'unanimité.

1. Délibération tarifs concessions cimetièrè

Les tarifs concernant les concessions cimetièrè sont adoptés comme ci-dessous :

- Columbarium : 400€pour 30 ans ; 600€pour 50 ans
- Tombe : 150€pour 30 ans ; 250€pour 50 ans
- Superposition : 70€
- Caveau double : 300€pour 30 ans et 500€pour 50 ans
- Cave urne : 150€pour 30 ans ; 250€pour 50 ans

2. Devis travaux ONF

Le conseil approuve les dépenses et recettes estimées par l'ONF pour l'année 2018, les dépenses s'élèvent à 21 000 €environ et les recettes à 40 000 €environ.

Le conseil accepte deux devis ONF à hauteur de 4 570.70 €HT pour des travaux sylvicoles et 160€HT pour la maîtrise d'œuvre.

Le conseil décide, à l'unanimité, de vendre les sous-produits (houppiers, petits bois) des parcelles 19 et 20 à l'unité de produits.

3. Délibération pour servitude chemin Viganoni/Commune, rue bardenet

Le conseil accepte, à l'unanimité, la création de la servitude (droit de passage) sur le terrain de Monsieur Viganoni. Le nouveau transformateur sera désormais sur une parcelle du domaine public.

4. Travaux rue quartier Saillard et Regains

Une commission travaux a eu lieu le 6 mars 2018, elle a procédé à l'étude des devis relatifs aux travaux rue quartier Saillard et Regains. Ces travaux concernent la création d'un réseau d'eau pluviale pour les regains avec branchements en conformité. Concernant la rue quartier Saillard, il est nécessaire de rependre tous les réseaux vétustes (eau potable/eaux usées/eaux pluviales) et nous attendons un dernier devis estimé autour de 4 000€pour enfouir la ligne télécom.

Trois entreprises ont été consultées (Montholier TP, TP Bonnefoy, TP Saillard). Le conseil suit l'avis de la commission et retient, à l'unanimité, les devis de l'entreprise TP Saillard : 20 840.47 €HT concernant les travaux rue quartier Saillard et 8 411.13 €HT concernant les travaux aux Regains.

5. Devis maîtrise d'œuvre maison en péril

Le conseil approuve, à l'unanimité, le choix d'une maîtrise d'œuvre pour la conduite des travaux de la maison en péril. Cette maîtrise d'œuvre s'élève à 4 000 €H

6. Comptes administratifs 2017

Budget Commune

Excédent de fonctionnement : 119 858.88€

Excédent d'investissement : 96 336.03€

Résultat à la clôture de l'exercice précédent : report en section d'investissement (dépenses) : 134 004.65€; report en section de fonctionnement (recettes) : 120 551€

Résultat de clôture 2017 : excédent de 202 741.26€

Budget Eau/Assainissement

Excédent de fonctionnement : 7 218.72 €

Excédent d'investissement : 28 990.26 €

Résultat à la clôture de l'exercice précédent : report en section d'investissement (recettes) : 9 296.69 €; report en section de fonctionnement (dépenses) : 7 218.72 €

Résultat de clôture 2017 : excédent de 38 286.95€

Le CM approuve les comptes administratifs 2017 : pour à l'unanimité

7. Comptes de gestion 2017 (communal et eau/ assainissement)

Le CM approuve les comptes de gestion de 2017 qui correspondent aux comptes administratifs.

8. Taux des trois taxes de 2018

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le taux des taxes pour 2018, elles restent donc au même niveau, soit :

- Taxe d'habitation : 9.42 %
- Taxe foncière bâtie : 16.47 %
- Taxe foncière non bâtie : 28.23 %

9. Budgets primitifs de 2018

- Budget primitif communal

Le CM adopte à l'unanimité le budget primitif équilibré en dépenses et recettes à 509 441 € pour la section de fonctionnement et à 327 708 € pour la section d'investissement.

- Budget primitif eau/assainissement

Le CM adopte à l'unanimité le budget primitif équilibré en dépenses et recettes à 77650 € pour la section de fonctionnement et à 80017 € pour la section d'investissement.

Le CM approuve les budgets primitifs 2018 : pour à l'unanimité

10. Questions diverses

- Lecture du courrier d'une habitante de la rue basse qui demande l'autorisation au Maire d'alimenter électriquement son garage qui est de l'autre côté de la départementale ou est située sa maison d'habitation. Après renseignements pris auprès d'ENEDIS, il apparaît qu'une installation ne peut transiter sur le domaine public sans faire l'objet d'une déclaration et d'un relevé cartographique auprès des services compétents. Elle devra donc faire une demande de raccordement auprès d'ENEDIS.
- Une passerelle a été installée avec ses barrières afin de franchir le ruisseau javel en toute sécurité à proximité de la ferme et du parking du bar de l'atelier.

Fin de séance